



Le **Comité** se compose d'un représentant des membres de l'Association et d'un représentant des partenaires. L'Office fédéral de la statistique soutient la réalisation des objectifs de l'Association conformément à un accord contractuel et dispose d'un siège au sein du Comité.

Les membres du **Comité de patronage** sont des personnalités des sphères politique, économique et administrative ainsi que des assurances qui encouragent la numérisation et l'automatisation des processus au sein des entreprises et administrations. Agissant comme des ambassadeurs, ils contribuent à faire connaître et reconnaître les normes Swissdec auprès du grand public.

Les membres du **Comité consultatif** assument des fonctions de conseil au sein de l'Association. Ils sont autorisés à soumettre des propositions à l'assemblée générale et au Comité. Ils peuvent aussi participer à l'assemblée générale et aux séances de la Commission de standardisation et faire part de leur point de vue dans ce cadre.

La **préposée à la protection des données** conseille l'Association Swissdec dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions légales en matière de protection des données. Elle vérifie le traitement des données et tient l'inventaire des traitements de données de l'Association Swissdec conformément aux prescriptions légales.

Géré par la Suva à la demande de l'Association Swissdec, le **Centre opérationnel** est l'organe exécutif de cette dernière. Il est notamment responsable du marketing et du secrétariat de l'Association. Il prépare aussi les affaires devant être traitées par le Comité.

Le **Service spécialisé pour la certification et le conseil** se charge de certifier les systèmes de comptabilité salariale et de conseiller les concepteurs ERP. Il réceptionne en outre les raccordements des destinataires finaux.

Le domaine d'activité **Transmission** répond de l'exploitation conforme du répartiteur.

L'unité organisationnelle **Standardisation** gère et développe les normes Swissdec existantes. Elle assume également la responsabilité des projets de nouvelles normes.

La **Commission consultative de standardisation** traite les demandes des sections, du groupe d'intérêt Concepteurs ERP et des groupes de consultation. Elle prépare les affaires à soumettre à la Commission de standardisation et au Comité et délivre des recommandations concernant le portefeuille de projets.

La **Commission de standardisation** examine les propositions des sections. Elle assure l'interface entre le groupe d'intérêt Concepteurs ERP et les groupes de consultation. La Commission de standardisation se charge de faire entrer en vigueur les normes Swissdec.

L'**Architecture technique et spécifique** s'assure que les normes de tous les domaines sont harmonisées et que les concepteurs ERP peuvent les mettre en œuvre sur les plans spécifique et technique.

Le **groupe d'intérêt Concepteurs ERP** constitue l'interface entre la Commission de standardisation et les concepteurs ERP développant des logiciels conformément aux normes Swissdec.

Le **groupe de consultation Entreprises** permet aux utilisateurs de systèmes ERP certifiés Swissdec de faire part de leurs expériences pratiques en vue du développement ultérieur de Swissdec.

Le **groupe de consultation Agents fiduciaires** constitue une plateforme permettant à ses experts de communiquer leurs connaissances et leurs expériences en lien avec l'utilisation des systèmes Swissdec de sorte que cela profite au développement ultérieur de ceux-ci.

Chaque **Section** assure la gestion et le développement des différents modules spécifiques de la norme suisse en matière de salaire (ELM) et de la norme suisse en matière de prestations (KLE) et répond de toutes les exigences spécifiques à son domaine.